

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2019 à 20h30

Etaient présents :

M. ALLAIN Serge, Mme ALLAIN Jocelyne, M. ARONDEL Jean-Claude, M. COUENNE Michel, M. HALLAIS Gérard, Mme PILLE Martine, M. HEUZE Gérard, M. CHAUVIERE Thomas, Mme PLESSIS Marie-France, Mme AUBERT Fabienne, Mme GUESDON Claudine, M. CHEVAL Dominique, Mme Nelly LEBRETON, Mme BRIAULT Odile

Procuration(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Serge ALLAIN

1- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal séance du 14 novembre 2019 :

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

2- Travaux au bourg Robert - Calendrier et compte-rendu de la réunion avec l'entreprise Lehodey et le conseil départemental :

Le Maire rend compte de son rendez-vous avec le directeur de l'entreprise Lehodey, qui était accompagné du conducteur de travaux, ainsi que M. Stéphane LABBE du conseil départemental. Les travaux débuteront le lundi 20 janvier 2020. Une réunion avec les riverains est prévue le lundi 23 décembre prochain à 14h en mairie, il sera également question de la gestion des eaux au niveau de la propriété BOUTEMY.

3- Sentier pédagogique - maquettes :

Le CPIE a établi les maquettes du sentier pédagogique. Elles seront réalisées courant février 2020. Une fois prêtes, l'entreprise LOISEL interviendra pour la pose et l'entretien du chemin rural entre le 20 février et le 10 mars 2020.

4- Bilan financier 2019 et perspectives 2020 - Doit-on voter le Budget 2020 ?

Une vue financière au 15 décembre a été indiquée aux conseillers mais toutes les dotations n'ont pas été versées, aussi cette situation est temporaire.

5- Programme de voirie 2020 - La Maréchallerie, étude de faisabilité afin de demander les subventions au titre des dotations et du SDEM) :

Une pré-étude du Conseil départemental a estimé les travaux du cheminement piétonnier à la Maréchallerie en 2 tranches.

1ere tranche : 45 456€ HT

2^{ème} tranche : 11 256€ HT

TOTAL : 56 712€ HT

L'éclairage public : 46 400€ HT
TOTAL : 103 112€ HT

Subventions attendues :

SDEM (éclairage public) : 16 600€
DETR : 11 342€

DELIBERATION

La municipalité a décidé d'étudier la sécurité et l'accessibilité d'un aménagement piétonnier sur la RD 911e jusqu'à l'entrée de l'autoroute A 84.

Le conseil départemental nous a transmis une préétude d'un montant estimatif de 56 712€HT et environ 5 000€ d'étude du Conseil départemental.

Aussi, nous sollicitons une subvention au titre de la DETR à hauteur de 20%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte le principe de création d'un aménagement piétonnier le long de la RD 911^e à la Maréchallerie.
- sollicite la demande de DETR pour la sécurité et l'accessibilité sur la RD 911e.
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention.

6- Bâtiments communaux - estimation financière pour les deux logements communaux et demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) :

Les logements communaux

DELIBERATION

Depuis plusieurs mois le Conseil municipal s'est réuni à plusieurs reprises pour travailler sur la réalisation de deux logements communaux à l'étage.

Aussi, une préétude a été établie.

Une demande de subvention au titre de la DSIL (**Dotation de Soutien à l'Investissement Local**) sera demandée dans le courant du mois de janvier 2020. L'estimation du coût des travaux est de 124 690.75€ HT et environ 16 000€ HT de frais d'étude et travaux préalable, soit un total de 140 690.75€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte le principe de création de deux logements communaux
- sollicite la demande de DSIL pour le projet de travaux, les travaux prendront en compte la nécessité d'un gain énergétique.
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention.

La salle socioculturelle

En 2020, le conseil prévoit la réfection des murs et la vitrification du parquet de la salle socioculturelle.

Aussi, une préétude sera établie.

Une demande de subvention au titre de la DETR sera demandée en 2020-2021.

De plus, il faudra prévoir le renouvellement des tables et chaises de la petite salle.

Un devis a été demandé : 12 tables 1 140€ HT, et 50 chaises 1 100€.

7- Employés communaux :

Action sociale - Noël

Des chèques cadhoc ont été donnés aux agents communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année et pour les remercier de leurs investissements quotidiens.

150€ /agent (exceptionnellement 150€ à Mme BENSABEUR, 50€ à Mme PAYS et 250€ à M. PIHAN, pour le remplacement de Mme PAYS)

Organisation des services pour 2020 (CDD d'un an)

DELIBERATION

Contrat d'un an CDD pour Joël BINET, le budget sera prévu comme pour 2019.

Création d'un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Considérant qu'en raison d'un accroissement d'activité, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité des services techniques à temps incomplet à raison de 11 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De créer un emploi non permanent d'un adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet à raison de 11 heures hebdomadaires.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'un adjoint technique.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2020.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

8- Questions diverses :

- **Le règlement du cimetière :** A la lecture du règlement en annexe, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement mis à jour.
- **La commission voirie :** se réunira afin d'étudier les voiries à refaire, il faudra notamment faire évaluer l'enrobé de la voirie VC N° 226. Une demande de DETR pourra être faite une fois les devis établis.
- **Label Ville prudente :** 1 cœur pour la commune de Ponts
- **Point sur le PAVE**
- **Tour de tables :** M. Arondel contactera Mickaël Ernault de Plomb pour que la DRD de Villedieu vienne constater le creusement de la voirie au niveau de la propriété LEBRETON Nelly et Patrice.

Fin de la réunion à 23h

Prochain Conseil municipal le 16 janvier 2020